

À Marseille, les eaux troubles de la résidence Air Bel

Raphaëlle Chabran (à Marseille) , le 14/09/2018 à 16h50

Dans l'est de Marseille, les habitants de la résidence Air Bel sont régulièrement alimentés depuis 2011 en eau contaminée à la légionelle, une bactérie mortelle. En 2018, les locataires ont fini par saisir la justice, las de l'inertie des pouvoirs publics et de l'abandon des bailleurs sociaux.



Rania Agouaci, présidente de l'Amicale des locataires d'Air-Bel, recueille régulièrement les témoignages des habitants. / Yohanne Lamoulère pour La Croix



Nassima Boualem étale sur la table du salon une centaine de tickets de caisse de supermarché. Cette mère de quatre enfants « *ne s'est pas risquée à calculer le coût total* » de ses dépenses, mais elle sait qu'elle débourse en moyenne 6,48 € tous les deux jours pour acheter de l'eau minérale. Depuis un an, sa famille n'ose plus boire l'eau du robinet. Elle conserve précieusement ces « *preuves* », pour « *le jour où "ils" se décideront à payer.* »

« *Ils* », ce sont les bailleurs et le syndic de copropriété, Unicil. Dans le hall de son bâtiment, le numéro 65 de la résidence Air Bel, celui-ci a placardé au mur une note d'information, à destination de tous les locataires. Dans des colonnes est inscrit le détail des analyses d'eau des 77 bâtiments et tours de la résidence. Les prélèvements effectués le 3 juillet 2018 précisent que 20 bâtiments sont contaminés à la légionelle, avec des taux parfois 50 fois supérieurs à la limite sanitaire.

Voilà maintenant sept ans que la légionelle a fait irruption à Air Bel. La bactérie se développe dans les eaux tièdes à chaudes, prolifère dans les canalisations et expose à une infection si elle est inhalée, via notamment de la vapeur d'eau.



Nassima Boualem (à droite) ne consomme plus l'eau du robinet depuis un an. / Yohanne Lamoulère pour La Croix

Une situation d'abord jugée « pas assez alarmante » par l'ARS

En ce mois d'août, Air Bel est calme, il y a peu de monde en bas des blocs. Sauf au pied du bâtiment 37. À l'ombre des pins, quelques chaises de formica ont été disposées devant le local de l'association Il fait bon vivre dans ma cité, conduite par Djamilia Haouache. Celle-ci raconte qu'en 2011 sa sœur Halia, venue passer quelques jours dans son appartement du bâtiment 37, s'est retrouvée hospitalisée dix jours en soins intensifs à l'hôpital de la Conception à Marseille.

Saisie, l'agence régionale de la santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené une enquête, et le service communal d'hygiène et de santé de la ville de Marseille a effectué des analyses qui ont montré un taux de légionelle 25 à 40 fois supérieur à la limite sanitaire.



Air-Bel abrite 6 900 âmes, qui se perdent dans le dédale des coursives et des escaliers des bâtiments. / Yohanne Lamoulère pour La Croix

À l'époque, aucune information n'est diffusée aux habitants. L'ARS estime que la situation n'est « *pas assez alarmante* » pour engager des analyses plus approfondies et élargies aux 1 200 logements de la résidence. Unicil, le bailleur responsable du logement de Djamila Haouache, vient changer les pommeaux de douche de l'appartement et chlorer l'eau, seul moyen efficace pour détruire la bactérie. Mais les habitants d'Air Bel ne sont pas rassurés. Inquiets, ils n'osent plus ouvrir leurs robinets pour boire ou se doucher. Les années passent sans que les pouvoirs publics se saisissent du problème.

À lire aussi



À Marseille, un office HLM initie des enfants à la natation

« Il aura fallu un mort pour que l'on nous prenne au sérieux »

Fin août 2017, Djamel Haouache, frère de Djamila, père de famille et résident d'Air Bel, est hospitalisé d'urgence à Dijon, où il passe des vacances. Après douze jours de coma, il décède. L'Agence régionale de la santé est de nouveau saisie. Loïc Hattermann, ingénieur à l'Agence, précise que, à l'époque, la souche de la bactérie mortelle n'a pas pu être comparée à celle retrouvée à Air Bel.

« *Nous n'avons pu aller plus loin dans la comparaison des deux souches bactériologiques, explique-t-il. On ne peut pas affirmer que M. Djamel Haouache a été contaminé à Air Bel, mais on ne le conteste pas.* » Les analyses ont été effectuées trois mois après le décès. L'ARS précise également que Djamel Haouache était une « *personne à risque* », puisqu'il avait déjà contracté la tuberculose. Encore une fois, l'Agence ne prend pas l'initiative de lancer l'alerte auprès de la préfecture ou de la mairie.

Le décès fait l'effet d'une bombe parmi les locataires. Djamila Haouache et Rania Aougaci, présidente de l'Amicale des locataires, décident de « *devenir très insistantes, comme un caillou dans une chaussure* ». À force de solliciter les médias locaux et les élus, les résidents sont reçus par la préfecture, deux mois après la mort de Djamel Haouache.

Marie-Emmanuelle Assidon, préfète déléguée à l'égalité des chances, alerte l'ARS, qui fait alors pression sur les trois bailleurs et le syndic. Rania Agouaci se désole : « *Il aura fallu un mort pour que l'on nous prenne au sérieux. Nous sommes méprisés, car nous sommes peu nombreux à savoir nous exprimer ou nous défendre convenablement. Ils ont profité de notre ignorance et de notre docilité.* » À Air Bel, 47 % des habitants vivent sous le taux de pauvreté et près de 75 % d'entre eux n'ont pas de diplôme supérieur au bac.

À lire aussi



Marseille, ville d'ombres et de lumières

Des bâtiments vétustes

L'ensemble des habitants bénéficient de logements sociaux, mais beaucoup se plaignent de leur vétusté. Les 99 bâtiments n'ont pas subi de rénovation d'envergure depuis 1972, année de leur construction. C'est seulement sous la pression de la préfecture que, en février 2018, les bailleurs Unicil, Logirem et Erilia accélèrent les travaux. Or, Loïc Hattermann l'affirme, « *la vétusté des canalisations participe au développement de la légionelle* ». Ce qui pourrait expliquer l'inefficacité des mesures prises depuis plus d'un an pour contrer la prolifération de la bactérie.

Déterminés à faire bouger les lignes, les locataires ont saisi le juge des référés du tribunal de grande instance de Marseille qui, le 28 juin dernier, a désigné un expert judiciaire indépendant. « *Nous sommes face à un problème de santé publique. Pour l'instant, ça bouge, mais il faut que le problème se résolve* », confie leur avocate M^e Soraya Slimani.

Le 16 juillet 2018, la préfète Marie-Emmanuelle Assidon publie un arrêté de mise en demeure du syndic Unicil et des trois bailleurs, considérant que la période de travaux allait accroître « *l'urgence sanitaire* » dans laquelle se trouvent les habitants d'Air Bel. Elle exige que la robinetterie soit équipée « *de filtres au plus tard le 31 août* », sous peine de sanctions administratives. Pour les locataires, c'est une victoire de plus. « *Les bailleurs et les syndicats se trouvent des excuses depuis un an, et se sont tus depuis plusieurs années. Ce désordre est le fruit d'années de non-maintenance, de désintérêt et d'abandon* », affirme Rania Aougaci avec force.

Le chlore, nouvelle source de problèmes

La légionelle n'est plus le seul problème. Le chlore utilisé pour combattre la bactérie affecte la santé des habitants. L'eau froide, potable selon la Société des eaux de Marseille, est imbuvable en pratique. Les bailleurs affirment que les taux sont réglementaires. Loïc Hattermann précise pourtant qu'il « *n'y a pas de norme en vigueur pour la quantité de chlore dans l'eau* ».

Rania Aougaci préfère interdire à ses enfants de boire au robinet. « *Elle est parfois marron, car le produit est corrosif et décape les canalisations.* » Et pour ceux qui n'ont pas les moyens de se laver avec de l'eau en bouteille, l'eau chlorée reste la seule solution. Les associations de locataires signalent une augmentation des cas d'asthme, d'eczéma, d'infections urinaires.



Depuis que Djamel Haouache est mort de la légionellose, l'association de Djamila Haouache récolte des échantillons d'eau datés auprès des habitants. / Yohanne Lamoulère pour La Croix

Âgée de 3 ans, Sarah, la fille de Nassima Boualem, se plaint de maux de tête et a les bras couverts d'eczéma. Djamila Haouache a les cheveux qui tombent, un autre résident perd ses poils par plaques. L'ARS dit avoir mis en place un « *réseau de vigilance auprès des médecins du secteur* ».

Plusieurs zones d'ombre subsistent. Rania Aougaci se souvient qu'en 2013, alors qu'elle cuisinait, « *une horrible odeur de chlore s'est échappée de sa cocotte-minute* ». Selon les échanges de courriers qu'elle a avec son bailleur, celui-ci l'informe que ces mesures de chloration sont « *préventives* ». À l'époque, elle y croit. Or, le traitement au chlore est « *curatif et non préventif* », précise Loïc Hattermann. Aujourd'hui, Rania Agouaci s'interroge. Et si les bailleurs avaient passé sous silence une contamination des eaux d'Air Bel entre 2011 et 2017 ?

À lire aussi



A Marseille, depuis toujours, le port fait la ville

Les causes de pollution de l'eau

- En janvier 2017, une enquête nationale de l'UFC-Que choisir sur la qualité de l'eau a montré que 2,8 millions de Français n'avaient accès qu'à une eau polluée. Les causes de cette situation sont diverses :

- Les pesticides sont de loin la première cause de non-conformité. Ils contaminent l'eau de deux millions de consommateurs, principalement ruraux, dans les régions d'agriculture intensive, comme le Sud-Ouest, l'arc languedocien ou l'Île-de-France.
- Les contaminations bactériennes dues « aux défauts de surveillance ou à la vétusté des installations » touchent 200 000 personnes.
- La présence dans l'eau de composants toxiques comme le plomb, le cuivre ou le nickel, est encore mal mesurée, du fait d'« un très faible nombre de prélèvements » qui « ne permettent pas de connaître l'exposition réelle des consommateurs », selon l'UFC-Que choisir.

Raphaëlle Chabran (à Marseille)